

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 7 avril 2022
A 19h30 – Salle des Ferrages

Présents :	Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Hugues SERVIERE, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Alexandre HAYEK, Aurélia BAZERLI, Lou LOMBARD, Sandrine PEREIRA.
Excusée :	-
Procurations :	Emilie CONNAULTE a donné procuration à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Laure VINCENT a donné procuration à Thomas NERVI, Éric LEVANTIS a donné procuration à Béatrice GRELET.
Absents :	-

ORDRE DU JOUR :

Avant d'ouvrir la réunion du conseil municipal, Monsieur le maire propose de supprimer deux délibérations à l'ordre du jour :

- **Proposition de suppression de délibération** affectation du résultat pour le budget annexe Lotissement du Castelet (*le Trésor Public nous informe qu'il n'est pas obligatoire d'affecter le résultat pour un budget annexe*)
- **Proposition de suppression de délibération** pour ouverture d'une ligne de trésorerie (*reportée au prochain conseil municipal car nous n'avons pas encore le retour des banques à ce sujet*)

Monsieur le Maire propose également de modifier le point 18 de la manière suivante : création de poste adjoint administratif/technique CDD 6 mois à temps complet.

1. **Vérification du quorum :** Monsieur le maire fait l'appel, 11 élus sont présents à l'ouverture du Conseil Municipal + 3 procurations. Le quorum est atteint. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h45.
2. **Désignation du secrétaire de séance :** Thomas NERVI est **élu à l'unanimité** secrétaire de séance.
3. **Vote du procès-verbal du CM du 14.12.21 : Vote POUR à l'unanimité** l'approbation du PV du CM du 14.12.2021.
4. **Proposition délibération vote du Compte Administratif 2021 pour le budget communal de La Bastidonne :**
Monsieur le maire quitte la séance et se retire de la salle du conseil municipal.
Béatrice PAUMIER LALLEMAND, 1^{re} adjointe prend la présidence du conseil municipal et propose à Maryvonne ROSELLO de présenter cette délibération :
Maryvonne ROSELLO expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 après avis du groupe de travail Finances. Elle présente le résumé du compte administratif 2021 :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	249 029.67	710 040.19
Recettes	105 083.08	802 693.20
Déficit	143 946.59	
Excédent		92 653.01

Vote POUR à l'unanimité pour valider le compte administratif 2021 à l'unanimité.

5. **Proposition délibération vote du Compte de Gestion 2021 pour le budget communal de La Bastidonne :**
Monsieur le maire quitte la séance et se retire de la salle du conseil municipal.
Béatrice PAUMIER LALLEMAND, 1^{re} adjointe prend la présidence du conseil municipal et propose à Maryvonne ROSELLO de présenter cette délibération.

Département de Vaucluse

Maryvonne ROSELLO expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 après avis du groupe de travail Finances. Le compte de Gestion émis par la Trésorerie est en accord avec le compte administratif de la commune et se présente ainsi :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	249 029.67	710 040.19
Recettes	105 083.08	802 693.20
Déficit	143 946.59	
Excédent		92 653.01

Vote POUR à l'unanimité pour valider le compte de gestion 2021, en correspondance avec le compte administratif, à l'unanimité.

6. Proposition délibération affectation du résultat pour le budget communal de La Bastidonne :

Monsieur Le Maire reprend la présidence du conseil municipal. Avant d'aborder le sujet de l'affectation de résultat, il explique la raison du déficit en investissement pour 2021. Les dépenses pour les travaux prévues en 2021 ont été réalisées, mais les subventions demandées et inscrites au budget n'étaient pas encore versées à la trésorerie par nos partenaires avant le 31.12.2021. D'où le déficit inscrit. Les subventions du département et de la région viendront dans le budget 2022.

Il propose l'affectation du résultat suivant :

Soldes d'exécution 2021 :

- Déficit de la section d'investissement de : 143 946.59 €
- Excédent de la section de fonctionnement de : 92 653.01 €

Restes à réaliser, ce sont les investissements qui ont été inscrits au budget 2021, mais qui n'ont pas encore été réalisés (*la sécurisation et l'aménagement du chemin de Fontvieille étant l'investissement principal*) :

- En dépenses pour un montant de : 847 069.11 €
- En recettes pour un montant de : 571 547.17 €

Vote POUR à l'unanimité pour validation des inscriptions précitées au budget 2022.

7. Proposition délibération pour vote des taxes 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que le taux communal des taxes foncières bâties et non-bâties n'a pas été augmenté depuis 2013.

Il présente les taux actuels de la part communale des taxes :

Taxe foncière bâtie : 35.35%

Taxe foncière non bâtie : 48.32%

Après 2 années de crise sanitaire plus le conflit armé aux portes de l'Europe, Monsieur le Maire propose, en accord avec le groupe finances, de ne pas augmenter les 2 taxes locales.

Vote POUR à l'unanimité du maintien du taux communal des taxes foncières bâties et non-bâties tel que présenté.

8. Proposition délibération pour vote du budget primitif communal 2022 :

Monsieur le Maire propose à Maryvonne ROSELLO de présenter le budget fonctionnement pour les dépenses et les recettes.

Compte	Libellé	Projet BP 2022
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	300 819.39
012	Charges de personnel et frais assimilés	387 036.98
014	Atténuations de produits	800.00
022	Dépenses imprévues	29 120.51
023	Virement à la section d'investissement	56 962.36
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	13 362.58
65	Autres charges de gestion courante	104 929.00
66	Charges financières	16 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	8 066.94
Total section		917 597.76
RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	110 807.73
013	Atténuation de charges	16 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	28 174.80
73	Impôts et taxes	637 255.23
74	Dotations, subventions et participations	87 400.00
75	Autres produits de gestion courante	28 450.00
77	Produits exceptionnels	9 510.00
042	Opérations d'ordre entre section	0.00
Total section		917 597.76

Monsieur le Maire présente le tableau du budget investissement 2022 concernant les dépenses et les recettes :

LIBELLE	Projet BP 2022
OPERATION PETITS TRAVAUX ET MATERIEL	24 818.99
VOIRIE ET RESEAU PLUVIAL	794 765.20
AMENAGEMENT LOCAUX COMMUNAUX	19 923.99
AMENAGEMENT TOURISME	39 283.38
REVISION PLU	22 594.94
TRAVAUX ECOLE	10 992.55
Total section	956 111.69

LIBELLE	Projet BP 2022
Virement à la section d'investissement reporté	56 962.36
Opérations d'ordre de transfert entre section	277 254.58
Dotations, fonds divers et réserves	30 000.00
OPERATION PETITS TRAVAUX ET MATERIEL	20 000,00
AMENAGEMENT LOCAUX COMMUNAUX	32 229,17
VOIRIE ET RESEAU PLUVIAL	490 010.00
TRAVAUX ECOLE + MAIRIE	11 641,00

✉ Rue des Ferrages - 84120 LABASTIDONNE

💻 mairie@la-bastidonne.fr
www.labastidonne.fr

☎ 04.90.09.63.95 - 📠 04.90.07.55.55

Commune adhérente de:



PROJET ECOLE NUMERIQUE	6 000,00
TRAVAUX ECOLE	11 667,00
AMENAGEMENTS TOURISME	6 985,00
Total section	956 111.69

Vote POUR à l'unanimité pour l'adoption du budget primitif 2022 de la commune tel que présenté.

9. Proposition délibération pour attribution des subventions aux associations :

Béatrice GRELET expose l'ensemble des demandes de subventions faites par les associations, accompagné des propositions d'attributions :

	2021	2022	
BASTIGRAINES	460	460	Jérôme ALLONGUE
BASTIMOMES	-	650	Anouk ARZOUMANIAN
BIBLIOTHEQUE APERTO LIBRO	850	850	Anaïs CARPENA
AILES DES VENTS CALLIGRAPHIE	400	300	Bernard VAN MALLE
CLIC SOLEIL AGE	100	100	JP CHANIAL
COOP SCOLAIRE	1300	1 300	David MOREL
LA BASTIDONNE LOISIRS	-	400	Odile FERREOL
LA BOULE BASTIDONNAISE	300	300	Dany PILI
LA SAUVI	100	100	Mme PLAINCHONT
SOCIETE DE CHASSE	300	300	Mathieu CASIMIRO
TOTAL	3 810	4 760	

L'association LBE (Comité des Fêtes) n'a pas déposé de demande de subvention pour 2022.

Vote POUR à l'unanimité pour les propositions d'attribution de subventions aux associations telles que présentées.

10. Proposition délibération provision pour dépréciation actif circulant :

Maryvonne ROSELLO rappelle que la personne qui louait l'appartement en dessus de la cantine de 2016 à 2019 doit plusieurs années de loyers non payés à la mairie.

De ce fait, le Trésor Public, n'arrivant pas à récupérer cette somme importante d'un total de 28 884.80 € nous a demandé de provisionner l'année impayée de 2018 pour un total de 8 066.94 € sur le compte 6817 afin de réduire la dette.

Vote POUR à l'unanimité afin de provisionner la somme de 8 066.94 € pour dépréciation actif circulant.

11. Proposition délibération vote du Compte Administratif du budget annexe Lotissement du Castelet 2021 :

Monsieur le maire quitte la séance et se retire de la salle du conseil municipal.

Béatrice PAUMIER LALLEMAND, 1re adjointe prend la présidence du conseil municipal et propose à Maryvonne ROSELLO de présenter cette délibération.

Maryvonne ROSELLO expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe du Lotissement du Castelet de l'exercice 2021 après avis du groupe de travail Finances. Elle présente ainsi le résumé du compte administratif du budget annexe du Lotissement du Castelet 2021 :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
Déficit	139 984.36	
Excédent		276 690.67

Elle explique qu'il n'y a eu aucune dépense ni recette en investissement et fonctionnement cette année. Le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement sont repris de l'année N-1.

Département de Vaucluse

Vote POUR à l'unanimité pour adopter le compte administratif et le compte de gestion de 2021 du budget annexe Lotissement du Castelet.

12. Proposition délibération vote du Compte de Gestion du budget annexe Lotissement du Castelet 2021 :

Monsieur le maire quitte la séance et se retire de la salle du conseil municipal.

Béatrice PAUMIER LALLEMAND, 1^{re} adjointe prend la présidence du conseil municipal et propose à Maryvonne ROSELLO de présenter cette délibération.

Maryvonne ROSELLO expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe du Lotissement du Castelet de l'exercice 2021 après avis du groupe de travail Finances.

Le compte de Gestion émis par la Trésorerie est en accord avec le compte administratif de la commune et se présente ainsi :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
Déficit	139 984.36	
Excédent		276 690.67

Elle explique qu'il n'y a eu aucune dépense ni recette en investissement et fonctionnement cette année. Le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement sont repris de l'année N-1.

Vote POUR à l'unanimité pour adopter le compte administratif et le compte de gestion de 2021 du budget annexe Lotissement du Castelet.

13. Proposition délibération vote du budget annexe primitif Lotissement du Castelet :

Monsieur le maire présente le budget annexe du Lotissement du Castelet, il explique qu'il reste inchangé par rapport à l'année 2021 :

Budget 2022		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
SECTION FONCTIONNEMENT			
vote	Crédit de fonctionnement voté	351 690.67 €	75 000€
+	+	+	+
reports	RAR de l'exercice précédent	0.00€	0.00€
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00€	276 690.67€
	=	=	=
TOTAL FONCTIONNEMENT		351 690.67€	351 690.67€

Budget 2022		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
SECTION D'INVESTISSEMENT			
vote	Crédit d'investissement voté	75 000 €	214 984.36 €
+	+	+	+
reports	RAR de l'exercice précédent	0.00€	0.00€
	002 Résultat d'investissement reporté	139 984.36€	0.00€
	=	=	=
TOTAL FONCTIONNEMENT		214 984.36€	214 984.36 €

TOTAL DU BUDGET	279 978.72€	279 978.72€
------------------------	--------------------	--------------------

Vote POUR à l'unanimité pour adopter le budget PRIMITIF annexe LOTISSEMENT de 2022 tel que présenté.

14. Proposition délibération création de poste adjoint administratif CDD 1 an à temps complet :

Béatrice PAUMIER LALLEMAND explique que le service administratif de la mairie a besoin d'une personne supplémentaire pour préparer le départ à la retraite d'un agent chargé de l'urbanisme. Elle propose que cette personne débute son activité-formation pendant 1 an afin que le relai se passe dans les meilleures conditions possibles entre les deux agents.

Vote POUR à l'unanimité pour la création d'un poste d'adjoint administratif CDD 1 an à temps complet.

15. Proposition délibération création de poste adjoint technique CDD 6 mois à temps non-complet :

Béatrice PAUMIER LALLEMAND explique que cette création de poste est un renouvellement d'un CDD pour la cantine.
Vote POUR à l'unanimité pour la création d'un poste d'adjoint technique CDD 6 mois à temps complet.

16. Proposition délibération création de poste adjoint administratif/technique CDD 6 mois à temps complet :

Béatrice PAUMIER LALLEMAND explique que cette création de poste est pour une augmentation d'heures de travail pour un CDD déjà en activité. Cet agent répartira son emploi du temps entre l'accueil mairie/poste et l'Ecole.
Vote POUR à l'unanimité pour la création d'un poste d'adjoint administratif/technique CDD 6 mois à temps complet.

17. Proposition délibération pour fixer le prix des caveaux et de la mise en terre dans le cimetière de La Bastidonne :

Monsieur le Maire expose le besoin de fixer les tarifs des concessions du cimetière de La Bastidonne et propose :

- Pour une concession 15 ans renouvelable : 152.45 €
- Pour une concession de 30 ans renouvelable : 304.90 €

Pour les concessions ayant fait l'objet d'une reprise par la commune en 2011, vides de toute sépulture, mais possédant un caveau en l'état, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer un tarif de :

- 2 300 € en plus du prix de la concession

Pour les caveaux neufs du nouveau cimetière le prix s'élève à :

- 3 800 € en plus du prix de la concession

Vote POUR à l'unanimité pour la fixation des prix des caveaux et mise en terre dans le cimetière de La Bastidonne.

18. Proposition délibération pour fixer le prix de location de la salle Mandela pour les habitants et les personnes extérieures :

Monsieur le maire indique à l'assemblée municipale que le prix de la location de la salle Mandela n'a plus été révisé depuis de nombreuses années.

Il propose une modification des tarifs de la manière suivante :

- Baisser le prix de location de la salle Mandela pour les habitants à 100 € par week-end. Il sera demandé à chaque personne réservant la salle à son nom personnel :

- o Les chèques de caution et de paiement de la salle devront être au nom de la personne réservant la salle
- o Assurance (responsabilité civile) de la salle au nom de la personne réservant la salle
- o Attestation de domicile de moins de 3 mois au nom de la personne réservant la salle

- Augmenter le prix de location de la salle Mandela pour les personnes habitants à l'extérieur de la commune à 500 € par week-end.

La salle Mandela restera gratuite pour les associations loi 1901 du village de La Bastidonne.

Vote POUR à l'unanimité pour la fixation des prix de location de la salle Mandela.

19. Proposition délibération révision du Règlement Local de Publicité :

Maryvonne ROSSELO explique que cette délibération a déjà été prise mais qu'elle n'a pas été rédigée conformément à la demande du Parc Naturel Régional du Luberon. Elle indique que nous devons alors une nouvelle fois voter cette délibération afin de modifier son contenu.

Vote POUR à l'unanimité pour révision du Règlement Local de Publicité.

Le Conseil Municipal est clôturé à 22h06.